



KPMG Togo
8^{ème} étage immeuble CRBC
Place de la Réconciliation,
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 53 92 00,
Email: contact@kpmg.tg

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024
Banque Ouest Africaine de Développement
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé (Togo)
Ce rapport contient 3 pages
Les annexes contiennent 43 pages



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

*Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire
Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024*

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

Siège social : 68, Avenue de la Libération, B.P. 1172 Lomé - Togo
Capital autorisé : 1 709 milliards de francs CFA

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des comptes individuels intermédiaires résumés de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024. Ces comptes comprennent l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour la période de neuf mois se terminant à cette date ainsi que les notes annexes.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation de l'information financière intermédiaire conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit, et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

*Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire
Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024*

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité de l'information financière intermédiaire au 30 septembre 2024 avec la norme IAS 34 du référentiel IFRS tel qu'émis par l'IASB relative à l'information financière intermédiaire.

Lomé, le 17 décembre 2024

Le Commissaire aux comptes

KPMG Togo

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Franck FANOU'. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

Franck FANOU
Associé



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire

Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

Annexe :

**Etats financiers intermédiaires
au 30 septembre 2024**



**RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE
DE LA BOAD AU 30 SEPTEMBRE 2024**

DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

A- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30 SEPTEMBRE 2024	1
B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2024	5
Etat de la situation financière	6
Etat du résultat global	7
Tableau de variation des capitaux propres.....	8
Tableau des flux de trésorerie.....	10
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD	11
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES	11
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES	14
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	18
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	19
NOTE 6. PARTICIPATIONS	22
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	26
NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	27
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	28
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS	31
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	32
NOTE 12. CAPITAUX PROPRES	33
NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE	35
NOTE 14. COÛT DU RISQUE	36
NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT	36
NOTE 16. GESTION DES RISQUES	36
NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	37
NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN	38
NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE	39
NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	40

A- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU
30 SEPTEMBRE 2024

1- CONTEXTE

Après la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les pressions inflationnistes de 2022-2023, la reprise de l'activité économique mondiale demeure lente et inégale en 2024 dans un contexte marqué également par la guerre au Moyen-Orient. En effet, selon les dernières prévisions le taux de croissance de l'économie mondiale s'établirait à 3,2% en 2024 contre 3,3% en 2023.

Dans les pays avancés, la croissance atteindrait 1,8% en 2024, après 1,7% en 2023. Aux États-Unis, l'économie afficherait une croissance de 2,8% en 2024 après 2,9% en 2023. Dans la zone euro, la croissance passerait de 0,4% en 2023 à 0,8% en 2024.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance demeurerait assez robuste. Elle serait de 4,2% en 2024, après 4,4% en 2023. En Chine et en Inde, elle passerait respectivement de 5,2% et 8,2% en 2023 à 4,8% et 7,0% en 2024.

En Afrique Subsaharienne, l'activité économique connaîtrait une croissance de 3,6% en 2024, après 3,6% en 2023. En Afrique du Sud, la croissance passerait de 0,7% en 2023 à 1,1% en 2024. Au Nigéria, elle serait de 2,9% en 2024 tout comme en 2023.

Dans la zone UEMOA, le taux de croissance économique serait de 7,0% en 2024, après 5,3% en 2023. L'activité du secteur primaire progresserait de 6,9% sous l'impulsion de la hausse de la production vivrière et de l'offre de produits de rente. Le taux de croissance du secteur secondaire se chiffrerait à 10,1%, porté notamment par l'essor des BTP, en raison de la poursuite de l'exécution des grands chantiers. La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de 6,4%, en liaison avec la poursuite du dynamisme retrouvé de ses sous-secteurs depuis 2022.

S'agissant des prix, le taux d'inflation annuel a décéléré à 3,7% en 2023 contre 7,4% en 2022, sous l'effet notamment du bon approvisionnement des marchés en produits locaux de grande consommation. Il est attendu en 2024 une baisse des tensions inflationnistes, sous l'effet de la hausse de la production de la campagne agricole 2023/2024 et de la décrue des prix des produits alimentaires et énergétiques importés.

2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les évènements significatifs de la période sous-revue sont ceux ci-après :

2.1 Levée des sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à l'encontre du Niger

Lors d'un sommet extraordinaire tenu le samedi 24 février 2024, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé la levée immédiate des sanctions imposées au Niger, notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Niger, la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne de la CEDEAO pour tous les vols commerciaux à destination et en provenance du Niger, ainsi que la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les États membres de la CEDEAO et le Niger.

Cette levée des sanctions a permis la reprise des opérations de la BOAD avec le Niger.

2.2 Réalisation du projet d'augmentation du capital

Pour le renforcement des fonds propres en capital pour un montant de 554 350 M FCFA, 407 350 M FCFA ont déjà été souscrits selon la répartition suivante : i) 276 750 M FCFA par les actionnaires de la catégorie A (actionnaires régionaux), chaque pays et la BCEAO ayant souscrit à hauteur de 30 750 M FCFA et ii) 130 600 M FCFA par les actionnaires de la catégorie B (actionnaires non régionaux). 147 000 M FCFA de capital non souscrit sont réservés à de nouveaux actionnaires de la catégorie B. Les prospectons pour l'entrée au capital de nouveaux actionnaires non régionaux se poursuivent.

S'agissant de l'émission de 600 millions USD de dettes subordonnées, 100 millions USD et 100 millions d'euros ont été émises et souscrites respectivement par la BADEA et la CDP Italie.

2.3 Mise en œuvre des mesures d'optimisation financière

Après les opérations de 2021 de 44 milliards FCFA et celle de 2023 de 278 milliards FCFA, la Banque a réalisé en 2024, deux nouvelles opérations d'assurance-crédit. Il s'agit d'une police d'assurance-crédit portefeuille de 65 milliards FCFA signée en mai 2024 pour la couverture d'expositions non souveraines et d'une police d'assurance single name de 10 milliards FCFA signée en mars 2024 pour la couverture d'une exposition souveraine. S'agissant de la titrisation, après la première opération de 150 milliards FCFA réalisée en avril 2023, une seconde opération portant sur des créances privées et publiques marchandes a été réalisée en septembre 2024 sur un montant de 160 milliards FCFA.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du déploiement de la méthode « originate to distribute » adoptée par la Banque à travers son Plan Djoliba. Elles visent à rehausser la notation moyenne de son portefeuille global de prêts avec pour objectif de soutenir son rating et à optimiser l'utilisation des fonds propres permettant ainsi de libérer des capacités d'interventions supplémentaires.

2.4 Revue annuelle du rating de la BOAD

Les agences de notation internationale FitchRatings et Moody's ont conduit au cours de l'année 2024, les diligences relatives à la revue annuelle de la notation financière de la BOAD. Au terme de leurs revues, les deux agences ont confirmé leurs notes de crédit attribuées à la BOAD (BBB pour Fitch et Baa1 pour Moody's). Ces notes attestent la qualité de crédit « Investment grade » attribuée à la BOAD depuis 2015.

2.5 Poursuite des financements sur le guichet FDC

Le mécanisme de bonification, créé en décembre 2015 dans les livres de la Banque pour les financements concessionnels, a connu son neuvième abondement lors de la réunion du Conseil des Ministres du 28 mars 2024.

Aussi, le montant total des ressources libérées au titre du mécanisme de bonification se chiffre au 30 septembre 2024 à 272,15 milliards FCFA.

Le mécanisme a permis de mettre en place de 2016 au 30 septembre 2024, des financements concessionnels d'un montant total de 907 milliards FCFA pour 122 opérations.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2024, le Conseil d'Administration de la Banque a autorisé le financement de dix (10) projets de développement sur le guichet FDC pour un montant total de 46,5 milliards FCFA.

2.6 Evolution des approbations et des décaissements

A fin septembre 2024, le volume global des financements consentis pour l'année 2024, sous forme de prêts directs et de lignes de refinancement, s'établit à 723,1 milliards FCFA.

Les décaissements au 30 septembre 2024 sur prêts directs et lignes de refinancement se sont établis à 275 milliards FCFA.

2.7 Présentation du profil financier

Le total bilan de la Banque ressort à 3 710 milliards FCFA au 30 septembre 2024 contre 3 482 milliards FCFA au 31 décembre 2023. La situation financière de la Banque reste saine. A fin septembre 2024, elle est notamment marquée par des fonds propres représentant 36,58% du total bilan et le rapport encours des emprunts / fonds propres (ratio d'endettement) de 168,53% au 30 septembre 2024 contre 176% au 31 décembre 2023 pour une norme statutaire de 300% maximum.

Ce bon niveau du ratio d'endettement, en dépit de la hausse des encours d'emprunts du fait des tirages sur la période, résulte du renforcement du niveau des fonds propres consécutif (i) au résultat réalisé au cours des trois premiers trimestres de 2024, (ii) aux libérations successives de l'augmentation de capital de septembre 2022 et celle de juin 2010 et (iii) à la poursuite du programme d'émission de dettes hybrides.

3- PERSPECTIVES

Au regard des acquis enregistrés, le défi pour la Banque est de préserver, voire améliorer la qualité de sa signature financière internationale pour mobiliser davantage de ressources afin de soutenir convenablement ses Etats membres dans leurs ambitions de développement. Dans ce cadre, elle poursuivra le renforcement de son cadre de gestion des risques et veillera à la consolidation de sa solvabilité et de l'adéquation de ses fonds propres. Les principales mesures de consolidation envisagées sont la poursuite de l'émission de titres hybrides, et le renforcement de la qualité du portefeuille à travers la politique d'assurance-crédit avec les assureurs internationaux ayant une notation d'au moins A.

Par ailleurs, la BOAD poursuivra, de façon sélective et prudente, le processus d'optimisation de la gestion de son bilan en veillant au respect des équilibres financiers.

B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30
SEPTEMBRE 2024

Etat de la situation financière

ACTIF	Note	30/09/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	522 953	419 516
Actifs financiers au coût amorti	5	2 942 367	2 821 820
- Créances interbancaires		6 628	4 299
- Créances sur la clientèle		2 362 937	2 461 992
- Prêts au personnel		24 385	22 136
- Portefeuille titres de dettes		543 205	327 631
- Créances sur actionnaires à libérer		5 212	5 761
Participations	6	150 582	159 796
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		10 488	10 181
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		140 094	149 615
Comptes de régularisation et actifs divers	7	73 225	59 898
- Actifs dérivés		51 459	43 680
- Comptes de régularisation actif		9 156	4 338
- Autres actifs		12 610	11 879
Immobilisations corporelles	8	6 455	6 411
Immeubles de placement	8	575	579
Immobilisations incorporelles	8	1 305	1 292
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	12 711
TOTAL ACTIF		3 710 172	3 482 022
PASSIF			
	Note	30/09/2024	31/12/2023
Passifs financiers au coût amorti	9	2 324 213	2 190 865
- Dettes interbancaires		6 658	6 814
- Dettes représentées par un titre		1 491 648	1 507 447
- Autres emprunts		701 722	617 241
- Dettes subordonnées		124 185	59 363
Fonds affectés	10	92 677	79 638
Comptes de régularisation et passifs divers	11	30 660	22 913
- Passifs dérivés		3 277	3 488
- Comptes de régularisation passif		25 042	14 393
- Autres passifs		2 342	5 031
Provisions		13 192	11 938
TOTAL Passifs		2 460 743	2 305 354
Capital		375 320	326 102
- Capital souscrit		1 511 000	1 511 000
- Capital sujet à appel		-892 170	-892 170
- Capital à libérer		-225 599	-274 818
- Coût lié à la libération différée du capital		-17 911	-17 911
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		871 487	847 945
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		43 562	58 152
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		11 265	1 092
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		705 946	677 492
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-1 321	-1 321
- Résultat de l'exercice		35 960	36 453
TOTAL Capitaux propres	12	1 249 429	1 176 668
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		3 710 172	3 482 022

Etat du résultat global

Compte de résultat	Note	30/09/2024	30/09/2023
Intérêts et produits assimilés		130 594	117 578
Intérêts et charges assimilées		-68 733	-59 766
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>		<i>61 861</i>	<i>57 812</i>
Commissions (produits)		5 935	4 210
Commissions (charges)		-2 206	-3 402
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>		<i>65 590</i>	<i>58 620</i>
Gains de change (a)		13 939	709
Pertes de change (b)		-193	-7 949
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)		-2 183	20 583
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>		<i>11 563</i>	<i>13 343</i>
<i>Soustrait</i>		<i>77 153</i>	<i>71 962</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R		307	36
Dividendes reçus		2 860	4 617
<i>Produit net bancaire</i>	13	<i>80 319</i>	<i>76 616</i>
<i>Coût du risque</i>	14	<i>-20 543</i>	<i>-21 307</i>
Dotations des Etats		3 200	3 200
Autres produits d'exploitation		92	593
Charges liées aux activités de développement	15	-1 099	-1 266
Charges générales d'exploitation		-25 993	-23 946
- Frais de personnel		-14 948	-13 764
- Amortissements		-1 011	-972
- Autres		-10 034	-9 209
Autres charges d'exploitation		-16	-20
<i>Autres résultats d'exploitation</i>		<i>-23 816</i>	<i>-21 439</i>
Résultat de la période	16	35 960	33 870
Autres éléments du résultat global			
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (a)		10 173	-31 090
Couverture de flux de trésorerie		10 173	-31 090
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (b)		-14 590	6 863
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres		-14 590	6 863
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies		0	0
Autres éléments du résultat global (a+b)		-4 417	-24 227
Résultat global		31 542	9 643

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres au 30 septembre 2024	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2024	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668
Augmentation de capital	0											0
<i>capital sujet à appel</i>												
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>			0									0
<i>Autres variations</i>				0								0
<i>Libération de capital de l'exercice 2024</i>			49 219									49 219
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2023</i>											-8 000	-8 000
Résultat au 30 septembre 2024											35 960	35 960
Autres éléments du résultat global												
Ajustements résultats non distribués											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									-14 590		0	-14 590
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								0				0
Variation en OCI des instruments de couverture										10 173		10 173
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	-14 590	10 173	0	-4 417
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 30 septembre 2024	1 511 000	- 892 170	- 225 599	- 17 911	2 622	76 050	26	-1 321	43 562	11 265	741 905	1 249 429

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2023	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développem ent	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	1 103 650	-826 230	-15 956	-577	2 622	76 050	26	-746	48 045	34 504	683 252	1 104 640
<i>Augmentation de capital capital sujet à appel</i>	407 350											407 350
<i>Augmentation des créances actionnaires de l'exercice</i>												
<i>Autres variations</i>				-17 334								-17 334
<i>Libération de capital de l'exercice 2023</i>		-65 940	-258 862									-324 802
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2022</i>											-6 000	-6 000
<i>Résultat au 31 décembre 2023</i>											36 453	36 453
<i>Autres éléments du résultat global</i>												
Ajustements résultats non distribués											240	240
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres									10 107		0	10 107
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves									0			0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-576				-576
Variation en OCI des instruments de couverture										-33 412		-33 412
<i>Sous-total autres éléments du Résultat global</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	240	-23 640
<i>Résultat global de l'exercice 2023</i>	0	0	0	0	0	0	0	-576	10 107	-33 412	36 693	12 813
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2023	1 511 000	- 892 170	- 274 818	- 17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668

Tableau des flux de trésorerie

Eléments	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Résultat de la période		35 960	33 870
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-11 638	-13 854
Gains de change		-118	-709
Perte de change		193	1 220
Dotations aux amortissements		1 011	972
Dépréciations		0	0
Coût du risque		20 543	21 307
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-307	-36
Autres éléments		-1 946	-2 149
		7 738	6 751
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		-2 329	-11 161
Décaissement sur créances sur la clientèle		-275 328	-305 352
Remboursement sur créances sur la clientèle		461 603	459 367
Autres créances sur la clientèle		-104 189	-114 423
Prêts au personnel		-2 249	0
Portefeuille titres		-219 147	-9 640
Autres actifs et compte de régularisation actifs		-5 779	4 502
Dettes interbancaires		-156	12
Autres dettes		64 698	58 226
Autres passifs		12 998	-15 860
		-69 877	65 671
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)		-26 180	106 292
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 008	-13 582
Ventes d'immobilisations corporelles		3	2 262
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-58	-117
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-5 247	-15 997
Ventes de participations		178	15 244
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)		-6 133	-12 191
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		53 198	49 585
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		183 668	40 013
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-48 640	-72 724
Remboursement/Autres emprunts		-52 476	-51 212
Flux de trésorerie des activités de financement (c)		135 750	-34 337
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)		103 437	59 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	419 516	284 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	522 953	343 856
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		61 401	61 123
Intérêts reçus		101 085	97 423
Dividendes reçus		1 787	4 617

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept (07) autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, France et Belgique), ainsi que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses statuts, de "*promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, industries, agro-industries, transport, tourisme et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Principes de base de présentation des informations financières

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivants :

Les états financiers individuels au 30 septembre 2024 ont été établis conformément à la norme comptable IAS¹ 34 « *Information financière intermédiaire* », telle que publiée par l'IASB² qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

Les états financiers individuels au 30 septembre 2024 ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2023, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34.

Par ailleurs, les activités de la Banque ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats au 30 septembre 2024 ne sont donc pas influencés par des facteurs de saisonnalité (climat par exemple).

2.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués sur la base alternative ci-après à chaque date de clôture.

Eléments	Bases d'évaluation
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le résultat (JVR)	Juste valeur
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat (JVR) ou par les autres éléments du résultat global (JVOCI)	Juste valeur

2.3 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après.

a) Les principaux jugements

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif

¹ International Accounting Standards (IAS)

² International Accounting Standards Board (IASB)

portant sur le classement et l'évaluation des instruments financiers conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de participations et portefeuille de placements).

b) Les principales estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit:

Dépréciation des créances à la clientèle : la détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des Expected Credit Losses (ECL) fait appel à des jugements. Ces paramètres se rapportent entre autres aux probabilités de défaut, à la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables, aux facteurs de conversion en équivalents de crédit et aux informations relatives au forward-looking.

Evaluation de la juste valeur des participations : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur.

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD.

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : la valeur actuelle des obligations de prestations de retraite est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. A la fin de chaque exercice, la Banque détermine le taux d'actualisation approprié qui doit être utilisé pour déterminer la juste valeur des obligations de pension futures estimées.

2.4 Arrêtés intermédiaires

Les comptes au 30 septembre 2024, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction de la Banque pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les calculs actuariels relatifs à la provision pour indemnités de départ à la retraite sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire. L'évaluation de ces provisions au 30 septembre 2024 est fondée sur les calculs actuariels prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

2.5 Monnaie fonctionnelle

Les états financiers intermédiaires sont présentés en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF) qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche.

2.6 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des

comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 20 ci-dessous.

2.7 Arrêté des comptes

Les comptes individuels intermédiaires de la BOAD au 30 septembre 2024 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 13 décembre 2024.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES

OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2023 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2024. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants • Passifs non courants assortis de covenants ou clauses restrictives 	Ces amendements ont pour but : <ul style="list-style-type: none"> • de supprimer l'exigence d'un droit « inconditionnel » et de permettre aux entreprises de classer un passif comme non courant dès lorsqu'elles disposent d'un droit de différer le règlement pour une période d'au moins 12 mois à la date de reporting. • d'obliger d'une part, les entreprises dont les passifs sont grevés de covenants à tenir compte du risque de se conformer ou non aux covenants pour apprécier le classement en courant ou non courant et d'autre part, à présenter dans les notes aux états financiers pour les passifs non courants soumis à des covenants, les informations pour aider les utilisateurs à comprendre le risque que ces passifs deviennent remboursables dans les 12 mois suivants la date de clôture. <p>L'application de ces amendements n'a pas d'impact matériel sur les comptes de la Banque. En effet, tous les passifs de la Banque sont classés conformément aux échéances futures de règlement. La Banque ne dispose d'aucun droit de différer le règlement de ses passifs. Aussi, la Banque a toujours respecté et porté une attention particulière au respect des covenants.</p>
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail	Les présents amendements à IFRS 16 recommandent aux entreprises en position de vendeur-preneur dans les contrats de cession bail, d'intégrer les paiements variables au titre de la location lorsqu'elles évaluent un passif locatif résultant d'une transaction de cession bail au moment de la comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation ultérieure, aucun profit ou perte lié au droit d'utilisation conservé ne doit plus être enregistré peu importe l'approche d'évaluation retenue par le vendeur-preneur. <p>La Banque n'a souscrit à aucun contrat de location ni cession-bail. Elle n'est donc pas concernée par ces amendements à IFRS 16.</p>
1 ^{er} janvier 2024	Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : Accords de financement avec les fournisseurs	Ces amendements visent la divulgation des informations sur les accords de financement dont bénéficie l'entité afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les effets de ces accords sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité ainsi que l'exposition au risque de liquidité. La BOAD bénéficie d'accords de financement auprès de ses bailleurs qui sont suffisamment explicités et correctement présentés dans les notes aux états financiers (les informations sur les valeurs comptables et les échéanciers sont fournies). <p>L'application de ces amendements n'aura pas d'impact matériel.</p>
1 ^{er} janvier 2024	IFRS S1 et IFRS S2	<p>IFRS S1 : Exigences générales relatives à la communication d'informations financières liées au développement durable :</p> <p>L'objectif d'IFRS S1 est d'exiger qu'une entité fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au développement durable qui sont utiles aux utilisateurs des rapports financiers à usage général pour prendre des décisions relatives à l'attribution de ressources à l'entité.</p> <p>IFRS S2 : Les informations liées au climat</p> <p>L'objectif d'IFRS S2 est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au climat qui sont utiles aux utilisateurs de rapports financiers à usage général pour prendre des décisions relatives à l'octroi de ressources à l'entité.</p> <p>Ces deux normes ont été appliquées lors de l'élaboration des comptes semestriels.</p>

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2025	Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité	<p>Selon IAS 21, Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises. Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels. Dans ce dernier, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable.</p> <p>Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertibles en FCFA, l'amendement n'aura donc pas d'impact sur ses comptes.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : classification et l'évaluation des instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers : Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour clarifier la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Au lieu qu'un passif financier soit obligatoirement décomptabilisé à sa date de règlement selon les dispositions existantes, les nouveaux amendements permettent à une entité de considérer un passif financier qui sera réglé en espèces au moyen d'un système de paiement électronique et être libéré avant la date de règlement si, et seulement si, l'entité a initié un ordre de paiement via un canal moins risqué et sans possibilité d'annulation de l'opération par elle. ▪ Classification des instruments financiers : Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour fournir des indications sur la manière dont une entité évalue si les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ceci est destiné à aider une entité à appliquer les exigences d'évaluation des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'IASB précise que lors de l'évaluation des intérêts, une entité se concentre sur ce pour quoi elle est rémunérée, plutôt que sur le montant de la rémunération qui peut indiquer que l'entité est rémunérée pour autre chose que les risques et coûts de base du prêt. Les modifications précisent que les flux de trésorerie contractuels sont incompatibles avec un accord de prêt de base s'ils sont indexés sur une variable qui ne constitue pas un risque ou un coût de prêt de base. Les dispositions de cet amendement pourraient avoir un impact sur la classification des produits des prêts de la Banque dont l'activité intègre aujourd'hui le volet environnemental dans toutes ses composantes. ▪ Actifs financiers avec caractéristiques sans recours IFRS 9 est modifiée pour améliorer la description du terme « sans recours ». Selon les amendements, un actif financier est sans recours si le droit ultime d'une entité de recevoir des flux de trésorerie est contractuellement limité aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés et non la performance de l'émetteur. La Banque n'ayant pas de tels actifs, l'application de cet amendement n'aura aucun impact sur les comptes. ▪ Instruments liés contractuellement

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		<p>Les amendements clarifient les caractéristiques des instruments liés contractuellement qui les distinguent des autres transactions. Spécifiquement, les amendements soulignent que dans ces instruments, une priorisation des paiements aux détenteurs d'actifs financiers au moyen de plusieurs instruments liés contractuellement (tranches) sont établis via une structure de paiement en cascade, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit et une répartition disproportionnée des pertes entre les détenteurs des différentes tranches.</p> <p>Dans une telle structure, les exigences relatives aux instruments liés contractuellement dans IFRS 9 s'appliquent uniquement si le pool sous-jacent comprend un ou plusieurs instruments qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les autres cas sont exclus d'IFRS9.</p> <p>La Banque devrait en tenir compte dans ses investissements dans les véhicules de titrisation.</p>
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations à fournir – investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (oci) <p>Les exigences d'information à fournir d'IFRS 7 concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des oci sont modifiées. En particulier, une entité est tenue de fournir le gain ou la perte à la juste valeur présentée dans les autres éléments du résultat global au cours de la période, en indiquant séparément le gain ou la perte à la juste valeur qui se rapporte aux investissements décomptabilisés au cours de la période et le gain ou la perte de juste valeur qui se rapporte aux investissements détenus à la fin de la période.</p> <p>De plus, une entité n'est plus tenue de communiquer la juste valeur à la date de clôture de chaque instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ces informations peuvent être fournies par classe d'instruments.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels <p>Les modifications introduisent des exigences d'information sur les instruments financiers qui incluent des conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux changements du risque et coût de base du prêt.</p> <p>De telles clauses ne figurent pas dans les contrats de prêts et d'emprunts signés par la Banque.</p> <p>L'application de cette norme est donc sans incidence matérielle.</p>
1 ^{er} janvier 2027	IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers	<p>La nouvelle norme, IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers tout en transmettant de nombreuses exigences d'IAS 1. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences (i) pour présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, (ii) pour fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) dans les notes les états financiers et (iii) améliorer l'agrégation et la désagrégation.</p> <p>Par ailleurs, certaines des exigences d'IAS 1 sont déplacées vers IAS 8 Méthodes comptables, changements comptables, estimations et erreurs et IFRS 7 Instruments financiers pour les informations à fournir.</p> <p>L'application de cette norme entrainera une évolution des notes aux Etats financiers de la Banque.</p>
1 ^{er} janvier 2027	Nouvelle norme IFRS 19	<ul style="list-style-type: none"> • L'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers. Une filiale est éligible aux informations réduites si elle n'a pas de responsabilité publique et sa société mère ultime ou toute société mère intermédiaire produit des états financiers consolidés disponibles pour usage public conformes aux normes comptables IFRS. Cette norme est

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		facultative pour les filiales éligibles et définit les exigences d'information à fournir par les filiales qui choisissent de l'appliquer. La BOAD n'étant pas une filiale, cette norme est sans impact sur ses comptes individuels.

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		30/09/2024	31/12/2023
Caisse		80	76
BOAD Siège compte courant BOAD		108 362	65 623
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	233 359	202 786
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE		1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		28 632	53 634
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		12 082	86
Comptes Banques et Correspondants		27 907	16 778
Dépôts bancaires à court terme	4.2	110 500	78 500
Dépôts/appels de marge		33	33
TOTAL		522 953	419 516

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	30/09/2024	31/12/2023
Dépôt BCEAO Abidjan	3 591	1 307
Dépôt BCEAO Bamako	112	2 452
Dépôt BCEAO Bissau	2 449	76
Dépôt BCEAO Cotonou	8 066	1 998
Dépôt BCEAO Dakar	3 172	11 559
Dépôt BCEAO Lomé	202 434	180 781
Dépôt BCEAO Niamey	8 018	2 471
Dépôt BCEAO Ouagadougou	5 516	2 141
Total	233 359	202 786

4.2 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	30/09/2024	31/12/2023
SONIBANK	15 000	15 000
ECOBANK NG	12 000	12 000
BIIC BN	6 500	6 500
BGFI CI	0	15 000
BAT CI	0	20 000
BICIM ML	10 000	10 000
MANSA BANK	7 000	0
BAT TG	10 000	0
CORIS BANK	25 000	0
BSIC	10 000	0
BANQUE D'ABIDJAN	10 000	0
BOA NG	5 000	
Total	110 500	78 500

NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		30/09/2024	31/12/2023
Créances interbancaires	5.1	6 628	4 299
Créances sur la clientèle	5.2	2 362 937	2 461 992
Prêts au personnel		24 385	22 136
Portefeuille titres	5.3	543 205	327 631
Créances sur actionnaires à libérer		5 212	5 761
TOTAL		2 942 367	2 821 820

5.1 Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires et les intérêts qui y sont rattachés. Les échéances y relatives sont à moins d'un an. Ils se détaillent comme suit au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Contreparties	30/09/2024	31/12/2023
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	175	42
PRÊTS INTERBANCAIRES	5 000	3 000
INTÉRÊTS COURUS	1 453	1 257
TOTAL	6 628	4 299

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle de la Banque comprennent les prêts accordés au secteur public (marchand et non marchand) et au secteur privé.

Tous les prêts de la Banque sont octroyés à taux fixes. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserve des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

5.2.1 Échéancier des créances sur la clientèle

L'échéancier des créances sur la clientèle au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Libellés	30/09/2024	31/12/2023
Créances brutes à la clientèle	2 546 237	2 635 499
dont encours brut des prêts	2 440 876	2 546 079
Inférieur à six mois	141 658	135 422
De plus de six mois à un an	172 538	170 643
De plus d'un an à deux ans	310 725	309 744
De plus de deux ans à trois ans	289 762	296 256
De plus de trois ans à cinq ans	487 971	489 378
De plus de cinq ans	1 038 222	1 144 636
dont avances pour financement d'études	15 468	15 224
dont créances rattachées	89 894	74 195
Total des dépréciations sur la clientèle	-171 266	-162 858
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-92 596	-89 465
dont provisions sur buckets 1 et 2	-78 670	-73 393
Produits différés sur commission	-10 240	-9 660
Ajustement de valeur créances clientèle	-1 795	-988
Créances nettes à la clientèle	2 362 937	2 461 992

(*) Le montant total de dépréciation des créances en souffrance comprend 92 596 M FCFA au titre des dépréciations sur le principal (dont 54 492 M FCFA pour les prêts et 8 945 M FCFA pour les études) et 29 160 M FCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en souffrance.

5.2.2 Variation des créances en souffrance

L'encours brut des prêts comprend des créances en souffrance ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 30/09/2024 (d) = (b) + (c)	30/09/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	67 192	4 472	-13 672	-9 201	57 992
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-56 418	-8 419	10 346	1 926	-54 492
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	10 774	-3 948	-3 327	-7 274	3 500

5.3 Portefeuille de titres de dettes

5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres de dettes au 30 septembre 2024 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2023 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 30/09/2024 (d) = (b) + (c)	30/09/2024 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	322 099	300 302	-83 375	216 928	539 026
2. Créances rattachées sur titres de placement	9 749	14 232	-12 013	2 219	11 968
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-4 217	-3 573	0	-3 573	-7 789
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	327 631	310 962	-95 388	215 574	543 205

5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	30/09/2024	31/12/2023
Obligations Etat du Sénégal	44 042	62 333
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	35 099	29 143
Obligations Etat du Bénin	21 238	13 333
Obligations Burkina	50 126	44 334
Obligations Coris Holding	5 000	7 500
Obligations Etat du Mali	23 000	29 000
Obligations Etat du Niger	46 000	41 000
Obligations Etat du Togo	61 651	57 700
Obligations CRRH	5 384	6 018
Obligations BIDC	11 978	7 312
Obligations SONATEL	6 000	8 000
DOLI P	132 754	1 502
Bons du Trésor de la Guinée Bissau		2 500
Bons du Trésor du Mali	10 000	
Bons du trésor du Niger	17 500	7 500
Bons du trésor de la Côte d'Ivoire	30 000	
Bons du trésor du Sénégal	15 000	5 000
Bons du trésor du Togo	15 000	
Bons du trésor du Bénin	10 000	
Sous-total 1-encours bruts	539 772	322 175
Primes/Obligations	-746	-76
Sous-total 2-encours nets de primes	539 026	322 099
Intérêts à recevoir	11 968	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 789	-4 217
TOTAL	543 205	327 631

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier du portefeuille titres au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Echéancier	30/09/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	98 097	73 217
De plus de six mois à un an	80 536	21 542
De plus d'un an à deux ans	95 499	64 509
De plus de deux ans à trois ans	105 855	53 666
De plus de trois ans à cinq ans	88 757	51 862
De plus de cinq ans	71 026	57 379
Sous-total 1-encours bruts	539 770	322 175
Primes d'émission/Bons et obligations	-746	-76
Sous-total 2-encours nets de primes	539 024	322 099
Intérêts à recevoir	11 968	9 749
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 789	-4 217
TOTAL	543 205	327 631

NOTE 6. PARTICIPATIONS

6.1 Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de participations trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par participation au capital, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 30, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union. Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de participations dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.).

La stratégie de prise de participations de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de participation pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque prise de participation à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de participations, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

6.2 Variation des titres de participation

6.2.1 Tableau de variation des titres de participation

Les variations en valeur brute et nette des participations se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	30/09/2024	31/12/2023
Valeur brute des participations au 1er janvier	98 979	95 885
Acquisitions	5 247	18 364
Cessions	-178	-15 271
Valeur brute des participations	104 048	98 979
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	43 562	58 152
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	2 972	2 666
Valeur nette des participations	150 582	159 796

6.2.2 Répartition des titres de participation par contrepartie

Les participations comptabilisées dans l'état de la situation financière sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-après :

a) Evolution des instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR) au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2024

N°	Pays	Participations	% Détenion	30/09/2024			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)+(c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 169	10	3 679
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	0	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 459	297	6 756
TOTAL				7 516	2 666	307	10 488

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - Sicav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 263	- 94	3 669
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	-	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 209	251	6 459
TOTAL				7 516	2 509	156	10 181

b) Evolution des instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2024

N°	Pays	Participations	% Détenion	30/09/2024			Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	
1	BN	SOAGA	19,3%	103	0	91	193
2	SN	BNDE	1,92%	1 000	-2 068	346	1 346
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	0	-1 932	2 336
4	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	769	1 552	3 052
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	1 499	21 665	22 265
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	-715	2 208	2 307
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-213	2 121	3 203
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,18%	150	56	-91	59
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	-1 568	2 309	2 447
10	TG	BIA Togo	5,2%	392	89	440	832
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	119	5 991	8 491
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	0	-1 610	0
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	10	63	263
14	CI	BRVM	9,2%	56	-22	577	633
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	0	378	518
16	TG	CICA RE	2,0%	999	84	824	1 823
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	0	225	275
18	CI	CIPREL	2,0%	584	-200	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	14,0%	5 990	3 543	3 685	9 675
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0
21	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	6 659	321	1 106	7 765
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	0	-500	0
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	124	1 558	5 026
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	111	-1 714	475
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-1 076	1 044	2 686
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,3%	689	-92	372	1 061
27	SN	CNCAS	4,49%	1 573	-27	137	1 710
28	BF	CORIS BANK	0,0%	0	0	0	0
28	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	-14 492	10 005	27 000
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	-287	1 449	2 549
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	144	1 750	2 850
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-520	-1 401	4 443
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	-27	-59	981
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	-471	-7 101	3 219
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	42	-242	776
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	253	585	1 085
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	84	-549	1 451
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 382	-34	-257	1 126
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-78	-461	364
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	6 945	240	-424	6 521
40		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 621	40	515	3 136
41	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	173	174	1 374
42	h-uemoa	ADIMVALE Fund I	6,4%	1 230	101	-108	1 122
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-502	-835	1 757
44	h-uemoa	Africa 50 Infrastructure Acceleration Fund		40	0	0	40
TOTAL				96 533	-14 590	43 562	140 094

N°	Pays	Participations	% Détenion	31/12/2023			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	0	91	193
2	SN	BNDE	9,1%	1 000	- 140	2 413	3 413
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	- 462	- 1 932	2 336
4	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	- 365	783	2 283
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	1 536	20 166	20 766
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	195	2 923	3 022
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	116	2 334	3 416
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,3%	150	- 7	- 147	3
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	- 294	3 877	4 014
10	TG	BIA Togo	5,2%	392	36	351	743
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	2 277	5 872	8 372
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	- 1 210	- 1 610	-
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	28	52	252
14	CI	BRVM	9,2%	56	111	600	656
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	159	378	518
16	TG	CICA RE	2,0%	999	243	740	1 739
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	- 4	225	275
18	CI	CIPREL	2,0%	584	207	1 477	2 061
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	16,8%	5 990	4 217	142	6 132
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	-	- 1 600	-
21	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	6 659	- 226	785	7 444
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	-	- 500	0
23	TG	CRRH-UEMOA	15,3%	1 543	58	1 434	2 977
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	- 100	- 1 825	364
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	- 1 831	2 120	3 761
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	14,3%	689	175	464	1 153
27	SN	CNCAS	7,9%	1 573	- 1 412	164	1 738
28	BF	CORIS BANK	0,0%	-	-	-	-
28	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	3 777	24 498	41 493
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	782	1 736	2 836
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	157	1 606	2 706
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	- 1 030	881	4 963
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	181	32	1 008
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	10 320	3 090	- 6 630	3 690
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 018	38	284	734
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImAU	10,0%	500	316	332	832
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	33	633	1 367
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 306	69	223	1 083
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	- 110	384	441
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	3 922	- 320	664	3 258
40		ECP Africa Fund IV	1,8%	2 666	- 572	475	3 140
41	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	250	0	1 200
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	1 181	180	209	971
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	- 38	333	2 259
TOTAL				91 463	10 107	58 151	149 615

NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers comprennent les éléments suivants :

Comptes de régularisation et actifs divers		30/09/2024	31/12/2023
Actifs dérivés	7.1	51 459	43 680
Comptes de régularisation actif	7.2	9 156	4 338
Autres actifs	7.3	12 610	11 879
TOTAL		73 225	59 898

7.1 Actifs dérivés

La répartition des actifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

Actifs dérivés	30/09/2024	31/12/2023
Actifs dérivés à la juste valeur (FVH)	-	-
Actifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	51 459	43 680
TOTAL	51 459	43 680

Les montants des actifs dérivés correspondent à la quote-part de la juste valeur des dérivés mis en place par la Banque afin de se couvrir contre les fluctuations de change sur les flux d'intérêts à payer sur les emprunts libellés en devises. L'augmentation des actifs dérivés au 30 septembre 2024 résulte de la hausse de la couverture consécutive à la signature d'un nouveau contrat de couverture sur les dettes subordonnées libellées en dollars.

7.2 Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	30/09/2024	31/12/2023
Dépenses à régulariser	2 844	2 219
Charges constatées d'avance	1 870	1 406
Produits à recevoir	1 189	193
Autres comptes de régularisation actif	3 253	520
TOTAL	9 156	4 338

L'augmentation des autres comptes de régularisation actif provient essentiellement de l'augmentation des dividendes à recevoir et des charges d'assurance payées au cours de l'exercice et à étaler jusqu'en juin 2025.

7.3 Autres actifs

Autres actifs	30/09/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	3 100	2 938
Préfinancements d'activités	2 478	1 865
Cautions versées	86	64
Avances et acomptes versés	640	477
Autres dotations et subventions à recevoir	6 306	6 536
TOTAL	12 610	11 879

NOTE 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	30/09/2024	31/12/2023
Valeur brute	27 202	26 226
Dotations et reprises d'amortissements	-20 747	-19 815
Valeur nette comptable	6 455	6 411

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immobilisations corporelles	Dotations et reprises d'amortissements		
Solde au 01 janvier 2024	26 226	Solde au 01 janvier 2024	19 815
Acquisitions	2 679	Dotations	937
Cessions	-7	Reprises/Régularisations	-5
Transferts	-1 695	Transférées en immeubles de placement	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 septembre 2024	27 202	Solde au 30 septembre 2024	20 747
Valeur Nette au bilan au 30 septembre 2024			6 455

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Equipements détenus en location-financement	Total
Coût d'acquisition						
Solde au 1er janvier 2023	415	13 695	702	10 138	0	24 950
Acquisitions	0	0	790	921	0	1 711
Transferts	0	0	-155	0	0	-155
Cessions	0	0	0	-281	0	-281
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Autres réévaluations	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	415	13 695	1 337	10 778	0	26 226
Acquisitions	0	0	1 233	1 445	0	2 679
Transferts	0	0	-1 695	0	0	-1 695
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-7	0	-7
Solde au 30 septembre 2024	415	13 695	876	12 217	0	27 202
Amortissements et cessions cumulés						
Solde au 1er janvier 2023	0	11 064	0	7 846	0	18 909
Charges d'amortissement	0	345	0	846	0	1 191
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	-10	0	-10
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-276	0	-276
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2024	0	11 409	0	8 406	0	19 815
Charges d'amortissement	0	284	0	653	0	937
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-5	0	-5
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0	0
Solde au 30 septembre 2024	0	11 693	0	9 055	0	20 747
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 30 septembre 2024						6 455

8.2. Immeubles de placement

Les valeurs nettes des immeubles de placement sont présentées dans le tableau ci-après :

Immeubles de placement	30/09/2024	31/12/2023
Valeur brute	795	770
Dotations et reprises d'amortissements	-220	-191
Valeur nette comptable	575	579

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession d'immeubles de placement		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2024	770	Solde au 01 janvier 2024	191
Acquisitions	24	Dotations	29
Cessions	0	Reprises/Régularisations	0
		Transférées	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 septembre 2024	795	Solde au 30 septembre 2024	220
Valeur Nette au bilan au 30 septembre 2024			575

8.3 Immobilisations incorporelles

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-après :

Immobilisations incorporelles	30/09/2024	31/12/2023
Valeur brute	3 110	3 052
Dotations et reprises d'amortissements	-1 805	-1 760
Valeur nette comptable	1 305	1 292

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2024	3 052	Solde au 01 janvier 2024	1 760
Acquisitions	85	Dotations	45
Cessions	0	Reprises	0
Transferts	-27	Transferts	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 septembre 2024	3 110	Solde au 30 septembre 2024	1 805
Valeur Nette au bilan au 30 septembre 2024			1 305

8.4. Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2023.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût d'acquisition (correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

Jusqu'à la date de préparation des présents états financiers, la Banque continue par collecter les offres conformes à ses attentes conformément au programme actif de cession de l'immeuble.

NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Passifs financiers au coût amorti	30/09/2024	31/12/2023
A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	6 658	6 814
I- Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 467 231	1 478 539
Bons BOAD	0	0
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
Sous-total I	1 467 231	1 478 539
II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	24 417	28 908
Charges différées sur bons et obligations	0	0
Sous-total II	24 417	28 908
B) Total dettes représentées par un titre (I+II)	1 491 648	1 507 447
I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	695 390	617 148
Emprunts pour financement d'études long terme	380	430
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	0
Sous-total I	695 770	617 578
II- Dettes rattachées aux autres emprunts		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	9 426	2 564
Charges différées sur autres emprunts	-3 473	-2 900
Sous-total II	5 953	-336
C) Total Autres emprunts (I+II)	701 722	617 241
D) Dettes hybrides	124 185	59 363
Total (A+B+C+D)	2 324 213	2 190 865

(*) Le montant des encours sur emprunts obligataires de 1 467 MFCFA correspond aux eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 sur le marché financier international.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2023 et le 30 septembre 2024 se présente comme suit :

2024						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 septembre 2024
Dettes interbancaires	6 814	303	-459	0	0	6 658
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	6 814	303	-459	0	0	6 658
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 septembre 2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 478 539	0	0	-12 882	1 574	1 467 231
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 478 539	0	0	-12 882	1 574	1 467 231
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 septembre 2024
IDA	154 736	0	-5 726	-165	0	148 845
KfW	151 863	19 679	-13 594	0	0	157 948
AFD	146 506	0	-9 086	0	0	137 420
BAD	42 381	22 958	-10 763	0	0	54 576
BNP Fortis	4 019	0	-547	0	0	3 473
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
SMBC	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60M Euros	0	19 679	0	0	0	19 679
CDP2 75 M Euros	0	49 197	0	0	0	49 197
FinDev Canada	0	6 560	0	0	0	6 560
TOTAL LIGNES DE CREDIT	617 578	118 072	-39 716	-165	0	695 770
Tableau de variation des dettes subordonnées						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 septembre 2024
BADEA	59 363	0	0	-774	0	58 589
CDP	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL DETTES SUBORDONNEES	59 363	65 596	0	-774	0	124 185
TOTAL EMPRUNTS	2 162 293	183 971	-40 175	-13 821	1 574	2 293 843

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

2023						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
Dettes interbancaires	7 171	294	-652	0	0	6 814
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 171	294	-652	0	0	6 814
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 512 572	0	0	-35 586	1 553	1 478 539
BONS	19 557	0	-19 557	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 532 130	0	-19 557	-35 586	1 553	1 478 539
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
IDA	147 699	13 775	-5 298	-1 441	0	154 736
KfW	133 134	45 917	-27 187	0	0	151 863
AFD	161 696	0	-15 190	0	0	146 506
BEI	1 260	0	-1 260	0	0	0
BAD	53 144	0	-10 763	0	0	42 381
BADEA	9 584	0	-9 584	0	0	0
BNP Fortis	4 566	0	-547	0	0	4 019
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	32 798	-32 798	0	0	32 798
SMBC	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL LIGNES DE CREDIT	563 558	158 086	-102 626	-1 441	0	617 578
Tableau de variation des dettes subordonnées						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2022	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2023
BADEA	-	58 925	0	438	0	59 363
TOTAL DETTES SUBORDONNEES	-	58 925	0	438	0	59 363
TOTAL EMPRUNTS	2 102 859	217 305	-122 835	-36 588	1 553	2 162 293

9.3 Echancier des passifs financiers au coût amorti

L'échéancier des emprunts au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Échéances	30/09/2024	31/12/2023
Inférieur à six mois	44 055	31 106
De plus de six mois à un an	39 038	28 531
De plus d'un an à deux ans	100 618	57 360
De plus de deux ans à trois ans	644 345	144 378
De plus de trois ans à cinq ans	129 022	619 842
De plus de cinq ans	1 336 765	1 281 076
Sous total encours emprunts	2 293 843	2 162 293
Dettes rattachées sur emprunts	30 370	28 571
TOTAL EMPRUNTS	2 324 213	2 190 865

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 30 septembre 2024, l'encours des emprunts représente 168,53% des fonds propres pour une limite de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	30/09/2024	31/12/2023
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	217	215
Fonds Néerlandais	34	34
Fonds de contrepartie IDA	426	430
Fonds AFD d'Etudes	310	310
Fonds de contrepartie AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KFW	4 700	4 896
Fonds chinois de coopération	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	30	30
Fonds de Développement Energie	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	2 836	2 836
Centre Régional de Collaboration (CRC)	806	640
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	34 778	21 495
Fonds CMS pour la bonification	1 000	1 000
Fonds FEM	11 812	10 563
Fonds d'Adaptation	12 200	12 200
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	16 216	16 216
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	383	383
Fonds KFW-PACAN	3 772	6 232
Fonds Projets RSE	5	5
Fonds d'Etudes Climat	1 000	0
TOTAL	92 677	79 638

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 30 septembre 2024, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		30/09/2024	31/12/2023
Passifs dérivés	11.1	3 277	3 488
Comptes de régularisation passif	11.2	25 042	14 393
Autres passifs	11.3	2 342	5 031
TOTAL		30 660	22 913

L'évolution des comptes de régularisation passif s'explique essentiellement d'une part par l'augmentation des produits constatés d'avance relatifs aux intérêts précomptés pour un montant de 3 093 M F CFA sur la souscription des bons du trésor émis par certains Etats de l'UEMOA et d'autre part, par les échéanciers des créances cédées DOLI P 2023-2030 et DOLIP 2024-2031 à rétrocédés au FCTC ainsi que les régularisations des produits d'intérêts du fait de la sortie de ces créances dans les livres de la BOAD.

11.1 Passifs dérivés

11.1 Passifs dérivés	30/09/2024	31/12/2023
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	2 969	3 488
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	307	0
TOTAL	3 277	3 488

Le montant des passifs dérivés au 30 septembre s'élève à 3 277 M FCFA et porte uniquement sur la couverture des lignes de crédits mobilisées en dollars et DTS. Ce niveau de passif financier résulte de la légère baisse des cours du dollar et du DTS sur la période.

11.2 Comptes de régularisation passif

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	30/09/2024	31/12/2023
Recettes à régulariser	18 152	10 263
Charges à payer	3 784	3 886
Produits constatés d'avance	3 106	244
TOTAL	25 042	14 393

L'évolution des recettes à régulariser s'explique essentiellement par les échéanciers des créances cédées DOLI P 1 et 2 à rétrocédés au FCTC ainsi que les régularisations des produits d'intérêts du fait de la sortie de ces créances dans les livres de la BOAD.

11.3 Autres passifs

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	30/09/2024	31/12/2023
Créditeurs divers	1 187	967
Dettes fournisseurs	1 154	4 064
TOTAL	2 342	5 031

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

12.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2024 se présente comme suit :

Capitaux propres	30/09/2024	31/12/2023
Capital souscrit	1 511 000	1 511 000
Capital sujet à appel	-892 170	-892 170
Capital à libérer	-225 599	-274 818
Coût lié à la libération différée du capital	-17 911	-17 911
Capital (A)	375 320	326 102
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	705 946	677 492
Réserves et résultats non distribuables (C)	782 021	753 568
Résultat de la période (D)	35 960	36 453
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	43 562	58 152
Réserves de couverture des flux de trésorerie	11 265	1 092
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 321	-1 321
Autres éléments du résultat global (E)	53 506	57 923
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	1 249 429	1 176 668

12.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 30 septembre 2024 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT	%	nb d'action	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER	CAPITAL SUJET A APPEL
	(1)=(2)+(5)			(2)=(3)+(4)	(3)	(4)	(5)
CATEGORIE A							
BENIN	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
BURKINA	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
GUINEE BISSAU	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
MALI	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
NIGER	95 400	6,31%	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
SENEGAL	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
TOGO	95 400	6,31%	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
BCEAO	547 950	36,26%	10 959	141 604	131 764	9 840	406 346
	1 311 150	86,77%	26 223	516 908	291 818	225 090	794 242
CATEGORIE B							
France	84 300	5,58%	1 686	27 960	18 780	9 180	56 340
Allemagne	34 750	2,30%	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,12%	339	5 940	3 216	2 724	11 010
BEI	22 700	1,50%	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	6 000	0,40%	120	1 500	1 500	0	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05%	15	188	188	0	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,20%	363	5 460	3 984	1 476	12 690
MAROC	16 250	1,08%	325	6 425	1 385	5 040	9 825
	199 850	13,23%	3 997	101 923	83 502	18 420	97 928
	1 511 000	100,00%	30 220	618 831	375 320	243 510	892 170
CAPITAL NON SOUSCRIT	198 350		3 967				
CAPITAL AUTORISE *	1 709 350		34 187				

(*) en 2022, les Organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 350 M FCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 000 M FCFA à 1 709 350 MFCFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital au 30 septembre 2024.

	30/09/2024	31/12/2023
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	225 599	274 818
Coût lié à la libération différée du capital (b)	17 911	17 911
Capital à libérer (a+b)	243 510	292 729
	0	0

12.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

Eléments	30/09/2024	31/12/2023
A- Fonds propres de base * (=1+2)	1 164 086	1 085 238
1- Capital et fonds assimilés	375 320	326 102
2- Réserves et fonds assimilés	788 765	759 136
2.1- Réserves	788 765	759 136
2.2- A déduire	-	-
B- Fonds propres complémentaires avant dettes subordonnées	68 866	83 457
Fonds propres effectifs (=A+B)	1 232 952	1 168 694
C -Dettes subordonnées classées en Tier2	124 185	59 363
Fonds propres effectifs (=A+B+C)	1 357 137	1 228 057
D- Fonds propres non versés	16 477	7 974
Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B+C+D)	1 373 614	1 236 031

NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Produit net bancaire	30/09/2024	30/09/2023
1-Produits et charges d'intérêts		
Intérêts et commissions sur prêts	115 846	103 682
Commissions sur garantie d'emprunts obligataires	0	0
Intérêts et produits sur placements	20 682	18 106
Sous-total produits d'intérêts (A)	136 529	121 788
Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	-46 853	-46 877
Intérêts et charges sur autres emprunts	-19 531	-9 148
Autres charges services financiers et commissions diverses	-4 555	-7 143
Sous-total charges d'intérêts (B)	-70 939	-63 168
Marge sur intérêts et commissions C=(A)-(B)	65 590	58 620
2.1-Gains et pertes de change		
Gain de change consommé	118	709
Gain de change potentiel	13 821	0
Sous-total gain de change (D)	13 939	709
Perte de change consommée	-193	-1 220
Perte de change potentielle	0	-6 729
Sous-total perte de change (E)	-193	-7 949
Perte nette de change F=(D)-(E)	13 746	-7 240
2.2-Gains/pertes sur instruments de couverture (G)	-2 183	20 583
2- Gains/pertes nets sur devises (G)-(F)	11 563	13 343
3- Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R	307	36
4- Dividendes	2 860	4 617
5-Produit Net Bancaire (PNB) = (1)+(2)+(3)+(4)	80 319	76 616

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Ils ont fait l'objet de couverture par des opérations d'achat à terme et de swap.

NOTE 14. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque se présente comme suit au 30 septembre 2024 :

Coût du risque	30/09/2024	30/09/2023
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-23 037	-22 527
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	7 466	6 427
Dépréciations sur portefeuille titres	-3 573	-475
Reprise de dépréciations sur portefeuille titres	0	915
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	-1 399	-5 039
Dépréciation sur autres éléments d'actif	0	-14 014
Reprise de dépréciation sur autres éléments d'actif	0	13 406
TOTAL	-20 543	-21 307

Le coût du risque au 30 septembre 2024 reste stable par rapport à son niveau au 30 septembre 2023. Il s'explique d'une part, par l'augmentation des dépréciations des créances sur la clientèle de 23 037 M FCFA en lien essentiellement avec (i) l'effet de la prise en compte de la nouvelle situation socio-politique et sécuritaire dans la zone UEMOA, (ii) l'intégration de la vision prospective de l'environnement macroéconomique (forward looking) dans le modèle de provisionnement des créances et (iii) l'impact des décaissements et des approbations de la période et d'autre part, la dépréciation du portefeuille titres pour 3 573 M FCFA.

NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD.

Charges liées aux activités de développement	30/09/2024	30/09/2023
Bonification d'intérêts	-1 099	-1 266
TOTAL	-1 099	-1 266

NOTE 16. GESTION DES RISQUES

La BOAD a adopté et mis en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de Comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, en application d'IFRS 9, le modèle de dépréciation de la Banque intègre d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et d'autre part, la prise en compte des prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risques (forward looking).

Les objectifs et les règles en matière de gestion des risques financiers sont identiques à ceux appliqués pour les comptes individuels au 31 décembre 2023.

Relativement à l'application des normes en matière de durabilité et du climat, la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les instruments de mesure et de suivi utilisés par la Banque ont été

décrits dans la note sur la gestion des risques au point 20.5 des états financiers au 31 décembre 2023. Ces informations seront davantage détaillées et actualisées à la clôture de l'exercice 2024.

NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

17. 1 Classification des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers de la Banque ainsi que leur classification au 30 septembre 2024.

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				522 953	522 953	522 953
- Créances interbancaires				6 628	6 628	6 628
- Portefeuille titres- titres de dettes				543 205	543 205	543 205
- Créances sur la clientèle				2 362 937	2 362 937	2 362 937
- Prêts au personnel				24 385	24 385	24 385
- Créances sur actionnaires				5 212	5 212	5 212
- Instruments de capitaux propres	10 488		140 094		150 582	150 582
- Actifs dérivés de couverture	51 459				51 459	51 459
Montant total des actifs financiers	61 947	0	140 094	3 465 320	3 667 361	3 667 361
- Emprunts				2 324 213	2 324 213	2 324 213
- Passifs dérivés de couverture	3 277				3 277	3 277
Montant total des passifs financiers	3 277	0	0	2 324 213	2 327 489	2 327 489

Au 31 décembre 2023, les valeurs comptables et justes valeurs ainsi que la classification des actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				419 516	419 516	419 516
- Créances interbancaires				4 299	4 299	4 299
- Portefeuille titres- titres de dettes				327 631	327 631	327 631
- Créances sur la clientèle				2 461 992	2 461 992	2 461 992
- Prêts au personnel				22 136	22 136	22 136
- Créances sur actionnaires				5 761	5 761	5 761
- Instruments de capitaux propres	10 181		149 615		159 796	159 796
- Actifs dérivés de couverture	43 680				43 680	43 680
Montant total des actifs financiers	53 862	0	149 615	3 241 336	3 444 812	3 444 812
- Emprunts				2 190 865	2 190 865	2 190 865
- Passifs dérivés de couverture	3 488				3 488	3 488
Montant total des passifs financiers	3 488	0	0	2 190 865	2 194 353	2 194 353

17.2 Classification des instruments financiers par niveau de juste valeur

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des informations de marché observables		Montant total	
	30/09/2024	31/12/2023	30/09/2024	31/12/2023	30/09/2024	31/12/2023	30/09/2024	31/12/2023
Actifs dérivés de couverture			51 459	43 680			51 459	43 680
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat			10 488	10 181			10 488	10 181
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables	7 439	10 797	-	-	132 655	138 817	140 094	149 615
Montant total des actifs financiers	7 439	10 797	61 947	53 862	132 655	138 817	202 040	203 476
Passifs dérivés de couverture			3 277	3 488			3 277	3 488
Montant total des passifs financiers	-	-	3 277	3 488	-	-	3 277	3 488

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité	Non applicable	Non applicable
Swap de devises	Modèles de swaps La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Les estimations de flux de trésorerie futurs à taux variable sont basés sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats futurs et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe de taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de devises.	Non applicable	Non applicable
Instruments de capitaux propres (participations)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles	Non applicable	Non applicable

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

18.1 Engagements reçus

Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	30/09/2024	31/12/2023
Engagements d'emprunts à tirer (a)	165 751	349 541
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	10 088	12 562
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	336 084	301 980
Total	511 923	664 083

- (a) Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé sur les emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds.
- (b) Cette rubrique correspond aux garanties financières obtenues des Fonds régionaux de garantie sur les prêts octroyés par la Banque.

- (c) Outre les polices d'assurance-crédit existantes depuis 2021, la Banque a conclu, au cours du premier semestre 2024, une nouvelle police d'assurance-crédit de portefeuille non souverain et d'une police single name sur un prêt souverain avec des Assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de ces opérations est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces Assureurs ; ce qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation et d'augmenter sa capacité d'intervention en faveur des Etats. L'encours de prêts assurés au titre de ces polices s'élève à 692 167 M FCFA au 30 septembre 2024.

18.2 Engagements donnés

Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	30/09/2024	31/12/2023
Engagements de prêts donnés (a)	2 644 791	2 275 474
Avances sur financement d'études	31 888	30 026
Engagements de prises de participations (b)	72 440	60 745
Cautions et autres garanties	25 000	40 000
Primes d'assurance crédit à payer (c)	22 595	22 708
Total	2 796 714	2 428 953

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prises de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés.
- (c) Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre des polices d'assurance-crédit s'élève 22 595 M FCFA au 30 septembre 2024.

NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

19.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

19.2 Conflit israélo-palestinien

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau du Moyen-Orient. Ce conflit a des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains

produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique. Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

19.3 Environnement socio-politique et sécuritaire de la sous-région

La zone d'intervention de la BOAD reste toujours impactée par la situation socio-politique et sécuritaire de certains états.

La BOAD, conformément à sa politique prudente en matière de provisionnement, a tenu compte de cette évolution de la situation politique dans l'élaboration de ses comptes au 30 septembre 2024.

NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes au 30 septembre 2024 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque.